

# PME : l'inégalité face au passage du millénaire

**Les assureurs crédit ont évalué** le degré de préparation des entreprises dont ils surveillent la solvabilité pour le compte de leurs assurés. Ils s'attendent à une aggravation du risque crédit.



BERNARD COUPE  
Responsable  
études économiques  
Gerling Namur

**L**É «BOGUE DE L'AN 2000» est susceptible de générer des effets aux conséquences incalculables puisque l'électronique s'est introduite à tous les niveaux de la vie quotidienne, de la production, des relations sociales et de la vie politique mondiale. Dès à présent, le coût des corrections et des travaux de mise en conformité des systèmes se chiffre à des centaines de milliards de dollars, ce qui ajoute aux risques techniques des risques financiers non négligeables pour les opérateurs économiques qui tentent de réduire l'impact direct de dysfonctionnements informatiques au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

LES ASSUREURS CRÉDIT  
SONT EN PREMIÈRE LIGNE

Dans un tel contexte, le rôle des assureurs crédit est singulièrement compliqué puisque, par nature, ils couvrent les risques de non-paiement en analysant

dans le temps la solvabilité des clients de leurs assurés.

Il convenait donc de cerner les risques inhérents à cette problématique au moyen d'outils d'analyse capables de traiter le cadre général comme

les cas particuliers, pays par pays, secteur par secteur, de manière à dégager les modifications du risque découlant du bogue de l'an 2000. Plusieurs approches générales ont été réalisées

notamment au travers de l'ICIA (International Credit Insurance Association).

UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION  
MENÉE AU CAS PAR CAS

Parallèlement, l'assureur crédit se doit aussi de pratiquer une approche au cas par cas des centaines de milliers d'entreprises dont il surveille en permanence la solvabilité pour le compte de ses assurés.

Le Groupe Gerling Assurance Crédit a développé depuis deux ans une analyse, entreprise par entreprise, basée sur une approche globale cohérente mais surtout sur un ensemble d'interrogations adressées directement à la source du risque, à savoir les entreprises elles-mêmes. Une fois ces éléments d'information collectés, une nouvelle analyse par un arbitre-crédit est réalisée, au cas par cas, ce qui conduit à une nouvelle évaluation du risque de solvabilité, cette fois-ci en tenant compte de l'impact potentiel sur ce débiteur de l'ensemble de la problématique «An 2000».

CERTAINS SECTEURS ÉCONOMIQUES  
MIEUX PRÉPARÉS QUE D'AUTRES

A quelques semaines de la date fatidique et sur la base de ce qu'a réalisé le Groupe Gerling Assurance Crédit en la matière, que peut-on tirer comme conclusions partielles ?

- Les petites entreprises ont plus de difficultés que les grandes unités à répondre aux exigences techniques du passage au prochain millénaire.

- Les coûts de mise en conformité par personne employée sont plus élevés dans les entreprises ayant un faible chiffre d'affaires que dans celles qui génèrent un chiffre d'affaires plus important. Cette observation, à elle seule, montre bien que la problématique «An 2000» modifie inégalement les risques en fonction de la taille des acteurs économiques.

“ La problématique «An 2000» modifie inégalement les risques en fonction de la taille des acteurs économiques. ”

■ Certains secteurs économiques sont mieux préparés que d'autres : les secteurs de l'alimentaire, du papier, de l'édition et de l'impression, les plastiques, le verre et celui de l'automobile en général sont moins bien préparés que d'autres comme la fourniture d'énergie ou les entreprises privées de services. Par pays, la situation est contrastée mais continue d'évoluer très vite (*encadré*). Les résultats varient bien entendu en fonction de la taille et du secteur des entreprises.

■ Les entreprises dont la solvabilité est bonne et pour lesquelles le risque de crédit est estimé comme faible sont généralement mieux préparées que les entreprises qui présentent un risque de crédit plus important.

#### AGGRAVATION DES RISQUES CRÉDIT

Quelles que soient les mesures prises ou les études réalisées, l'aggravation potentielle des risques crédit provoquée par le passage à l'an 2000 – on parle d'une aggravation du nombre des

faillites comprise entre 5 et 50 % (!) – a imposé aux assureurs crédit de prendre un certain nombre de précautions essentiellement en termes de provisions mais aussi en ce qui concerne l'estimation des risques eux-mêmes.

#### Situation de trois pays en 1999

Conformité par rapport au passage à l'an 2000  
(en pourcentage du total des entreprises)

CONFORMITÉ	INSUFFISANTE		LIMITÉE		SATISFAISANTE	
	Avril	Juin	Avril	Juin	Avril	Juin
Belgique	10	8	31	29	59	63
France	11	10	32	31	57	59
Allemagne	29	23	20	20	51	57

Le caractère inéluctable, mais aussi difficilement quantifiable dans ses effets, du passage informatique à l'an 2000 rend plus que jamais d'actualité la vigilance de première ligne des assureurs crédit. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'on garantit en permanence la solvabilité de plus d'un million d'entreprises réparties partout à travers le monde. ■